

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG  
COMMUNE DE HOMMARTING**

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE ORDINAIRE du 16 OCTOBRE 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 16 octobre 2018 à 19 heures 30 dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean – Louis NISSE, Maire, après convocation légale adressée par courrier le 11 octobre 2018.

**Présents** : FROMANT Gilbert, SIFFERT Francis, MAUFROY Bernard, FROELIGER Marthe, CHARTON Carine, SITZ Virginie, MANGIN Aurélien, JAECK Raymond, WILHELM Bruno, LEININGER André, JUNGSMANN Frédéric, MAZERAND-STOCKY Laurence, FISCHER Jean-Marie,

**Excusée** : WURTH Nadia,

**Secrétaire de séance** : MANGIN Aurélien

**ORDRE DU JOUR** :

- 1° Nomination d'un secrétaire de séance
- 2° Approbation du procès – verbal de la séance du 11 septembre 2018
- 3° Déplacement de limite d'agglomération le long des Routes Départementales n° 46E et n°97 sur le ban de la Commune de HOMMARTING
- 4° Cession de parcelles communales du domaine public - Désaffectation, Déclassement et détermination du prix de vente des parcelles / Emprises du domaine public situées Rue de la Forêt
- 5° Vente d'une parcelle communale située Rue des Tilleuls, cadastrée section 08, n° 506
- 6° Travaux en cours / Projets
- 7° Fêtes et cérémonies
- 8° Divers

2018-05-050 Nomination d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Aurélien MANGIN en qualité de secrétaire de séance.

2018-05-051 Approbation du procès – verbal de la séance du 11 septembre 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 11 septembre 2018, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

2018-05-052 Déplacement de limite d'agglomération le long des Routes Départementales n° 46E et n° 97 sur le ban de la Commune de HOMMARTING

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion s'est déroulée le 21 septembre 2018 en présence de Messieurs DAUTEL et BERTIN, de l'UTT de SARREBOURG – CHATEAU-SALINS et propose aux conseillers municipaux le déplacement de limite d'agglomération le long des Routes Départementales n° 46E et n° 97 sur le ban de la Commune de HOMMARTING.

Les limites de l'agglomération sur le territoire de la commune seraient modifiées comme suit :

DESIGNATION DE LA VOIE	Implantation	<i>Point Repère - NOUVEAU</i>
RD 46E	côté LIXHEIM	0+450
RD 97	côté RN 4	0+055
RD 97	côté Commune	0+600

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide et autorise le déplacement de limite d'agglomération le long des Routes Départementales n° 46E et n° 97 sur le ban de la Commune de HOMMARTING.

Les limites de l'agglomération sur le territoire de la commune sont modifiées comme suit :

DESIGNATION DE LA VOIE	Implantation	<i>Point Repère - NOUVEAU</i>
RD 46E	côté LIXHEIM	0+450
RD 97	côté RN 4	0+055
RD 97	côté Commune	0+600

- Charge et autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires.
- Charge et autorise le maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération.

2018-05-053 Cession de parcelles communales du domaine public  
Désaffectation, Déclassement et détermination du prix de vente des parcelles /  
Emprises du domaine public situées Rue de la Forêt

Monsieur le Maire informe les Conseillers que le garage appartenant au propriétaire de l'immeuble situé n° 22 rue de la Forêt à HOMMARTING a été construit sur des emprises du domaine public. Cette situation doit être régularisée. Le Conseil Municipal est invité à autoriser la désaffectation, le déclassement ainsi que la vente de ces parcelles.

Ces emprises, cadastrées section 2, n° 216, d'une superficie de 0,56 are et section 2, n° 454/0.216, d'une superficie de 0,33 are, faisant partie du domaine public communal ne sont plus utilisées pour la desserte des parcelles longeant ou aboutissant sur celles – ci.

Le Maire précise que des travaux d'arpentage étaient nécessaires et que les frais du géomètre, d'un montant de 504,00 € TTC, ont été supportés par la Commune. Le Conseil Municipal est appelé à fixer le prix de vente de ces parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que lesdites parcelles ne seront plus affectées à l'usage du public et que les déclassements ne portent pas préjudice à la continuité du service public :

- CONFIRME que les parcelles cadastrées section 2, n° 216, d'une superficie de 0,56 are et section 2, n° 454/0.216, d'une superficie de 0,33 are sont inutiles pour la Commune de HOMMARTING dans l'usage de celles – ci.
- DECIDE la désaffectation et le déclassement des parcelles cadastrées section 2, n° 216, d'une superficie de 0,56 are et section 2, n° 454/0.216, d'une superficie de 0,33 are.
- AUTORISE la vente des parcelles cadastrées section 2, n° 216, d'une superficie de 0,56 are et section 2, n° 454/0.216, d'une superficie de 0,33 are.
- FIXE le prix de vente des parcelles cadastrées section 2, n° 216, d'une superficie de 0,56 are et section 2, n° 454/0.216, d'une superficie de 0,33 are à 505,00 €.
- PRECISE que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.
- CHARGE et AUTORISE le Maire à signer les documents liés à ce dossier.

2018-05-054 Vente d'une parcelle communale située Rue des Tilleuls,  
cadastrée section 08, n° 506

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que le hangar en bois, situé Rue des Tilleuls, sur la parcelle cadastrée section 08, n° 506, a été démoli par l'entreprise BECK Antoine. Cette parcelle communale constructible, d'une superficie de 11,72 ares, est raccordée à l'assainissement.

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en vente cette parcelle et de fixer le prix de l'are.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE et AUTORISE la mise en vente de la parcelle communale, située Rue des Tilleuls et cadastrée section 08, n° 506, d'une superficie de 11,72 ares,
- DECIDE et FIXE le prix de l'are de ce terrain à 3 500 € / l'are,
- AUTORISE et CHARGE le Maire à signer l'acte de vente ainsi que l'ensemble des pièces du dossier.

2018-05-055 Travaux en cours / Projets

Les travaux en cours :

- Monument aux morts sur la Place de l'Eglise : le monument est prêt à être livré début de semaine 44 par les Carrières de NIDERVILLER. L'entreprise SCHAEFFER réalisera, courant de la semaine 43 les travaux de préparation du sol ainsi que la dalle béton.
- Abri bus de la Place des Marronniers : la livraison aura lieu le 17 octobre 2018 et sera monté dans les meilleurs délais.
- Aire de jeux de la Rue des Lilas : une vérification annuelle a démontré que l'état des équipements est non satisfaisant. La commission de sécurité se réunira pour déterminer si certains équipements peuvent être réparés et demandera des devis pour l'acquisition de nouveaux équipements.

Les projets :

- Hangar de matériel : le Maire soumet un projet de construction d'un hangar en bois, d'environ 200 m<sup>2</sup>, accolé au bâtiment des pompiers. Un devis sera demandé à un charpentier.
- Terrain de foot : décaisser une partie de l'ancien terrain de foot pour agrandir le parking de la salle polyvalente et / ou permettre aux jeunes de jouer au ballon.
- Possibilité d'extension du raccordement électrique vers l'étang en empruntant une gaine en place.

2018-05-056 Fêtes et cérémonies

Les fêtes et cérémonies à venir sont :

- Commémoration du 11 novembre 2018 : la messe est à 10 heures suivie du dépôt de gerbe au monument aux morts. Une cérémonie simple est prévue.
- La soirée moules – frites se déroulera le 10 novembre 2018.
- La fête de Noël des enfants aura lieu le vendredi 21 décembre 2018, à 18 heures 30 sur la Place de l'Eglise.
- Les vœux du Maire sont programmés le 12 janvier 2019.
- L'organisation d'une fête du Balai est envisagée le 06 juillet 2019.

2018-05-057 Divers

Monsieur le Maire informe les conseillers :

- Monsieur Fabrice GROETERS a été recruté, en qualité d'ouvrier communal, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2018. Monsieur GROETERS remplacera Monsieur Jean – Paul MAZERAND qui partira en retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Les locaux de l'immeuble communal situé 17 rue des Vosges sont libres. Monsieur Pierre BIRI (Les Pâtés de Pierre) a quitté les locaux pour développer une nouvelle activité.
- Un institut de beauté a ouvert Rue Nicolas Charpentier.

Monsieur JUNGMANN informe que des arbres touchent les lignes électriques de la Rue du Calvaire.

\*\*\*

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h15.

Délibération rendue exécutoire  
Pour extrait conforme  
HOMMARTING, le 18 octobre 2018  
Le Maire,



Jean-Louis NISSE